



Europe Ecologie Les Verts
7, bd Ledru-Rollin – 34 000 Montpellier
Tel: 04 67 34 07 29 / 06 86 54 74 94
Mail: languedocroussillon@eelv.fr
Site: languedocroussillon.eelv.fr

Aqua Domitia

Cahier d'Europe Ecologie Les Verts

Languedoc-Roussillon

Rédigé avec le concours de l'ensemble des militants de la région, sous l'autorité d'Agnès Langevine, Secrétaire régionale et avec le soutien de Catherine Grèze, députée européenne.

Coordination : Aliénor Bertrand, Porte parole régionale d'EELV

Expertise scientifique : Thierry Ruf, conseiller municipal à Jacou (34)

**Déséquilibré, coûteux, peu efficace et non écologique,
Aqua Domitia est une mauvaise réponse
aux questions régionales de l'eau**

**Redéfinissons plutôt les politiques publiques régionales
en nous appuyant sur des solutions locales dans chaque bassin.**

Synthèse

Parce que les enjeux sont très importants et que le débat actuel d'Aqua Domitia révèle des insuffisances et des contradictions, parce qu'il est fondamental de choisir entre différentes solutions dont les études sont réalisées à moyens équivalents, EELV Languedoc-Roussillon souhaite l'abandon du projet actuel et une remise à plats de toute la problématique prospective de l'eau pour 2030-2050.

Pour justifier la nécessité d'aller chercher l'eau hors des bassins versants de la région, il faudrait d'abord prouver qu'elle manque sur place, soit de façon absolue (bilan hydrologique) soit de façon relative (à la fois par une analyse fine des besoins et par impossibilité de réaliser des infrastructures de proximité alternatives). Ces éléments n'étant pas réunis, l'objectif affiché du projet, «sécuriser l'approvisionnement en eau » laisse perplexe.

Les principales objections au projet présenté par la région et BRL

1°) Absence de bilan hydrologique global

Ni Aqua 2020 ni Aqua Domitia, n'évaluent les quantités d'eau qui tombent sur la région et la part de cette eau qui s'écoule dans le réseau hydrographique et dans les nappes. On sait néanmoins grossièrement que le chiffre de 600 millions de m³ de prélèvement (moins en consommation nette)

avancé dans le projet représente globalement 10% de ce qui s'écoule en rivière ou dans les nappes. C'est un ordre de grandeur. Il y a des variations interannuelles. En cherchant constamment à évacuer les crues en mer, on finit par oublier cette donnée centrale : Le Languedoc est riche en eau native produite sur les contreforts des Cévennes et des Pyrénées.

>>>> Pourquoi vouloir investir dans un projet de transfert d'eau avant même de disposer d'une analyse rigoureuse de la ressource locale ?

2°) Carences de l'évaluation des besoins

Des besoins agrégés en m³, généraux et technocratiques n'ont aucune signification prospective, parce qu'ils tablent non seulement sur des usages excessifs actuels mais sur des choix politiques à venir concernant l'agriculture, l'urbanisation, dont la pertinence peut être remise en cause, comme on peut le voir dans trois exemples, l'un à l'échelle régionale, l'autre à l'échelle locale, et le dernier sectoriel :

> régionalement, l'économie actuelle reposant sur le BTP et le tourisme sera-t-elle durable avec la crise qui s'annonce ? Faut-il plutôt anticiper la croissance urbaine ou préparer la réévaluation de nos choix économiques ?

> localement, les besoins des zones urbanisées en eau brute seront-ils identiques le jour où l'on généralisera les systèmes de récupération d'eau de pluie ?

> Sur quels projets de développement durable des territoires s'appuie le volet agricole du projet Aqua Domitia ? On ne peut se satisfaire d'une demande marginale d'irrigation émanant d'une fraction de viticulteurs pratiquant un modèle viticole singulier parmi tous les types de viticulture.

>>> Quels sont les choix politiques implicites sur lesquels repose l'évaluation des besoins mise en avant dans le projet ?

3°) Objectifs obscurs

Pour juger de la pertinence d'Aqua Domitia, et de ses réels objectifs il faut savoir comment la ressource sera partagée. Or le projet n'en dit rien. Du point de vue politique et de l'intérêt public, le mode de partage de la ressource est plus important que le débit global transféré. le mode de partage indique à quoi pourrait servir l'eau du Rhône. Plusieurs options sont possibles

Si le partage est proportionnel aux poids démographiques, il y a fort à parier, quoiqu'on dise aujourd'hui, qu'il servira à terme les besoins liés à l'urbanisation...d'autant plus que la principale justification des mesures d'accroissements de l'offre en eau porte sur une croissance de la demande urbaine de l'ordre de 60 millions de m³ par rapport à un prélèvement évalué en 2005 à 300 millions, à partir d'une équation à trois termes : population X consommation par habitant / rendement des réseaux

Si le partage est fixé selon des hiérarchies prévisibles des utilisations (environnement, eau potable, eau agricole), la définition de ces hiérarchies devrait être soumise à un débat public. BRL s'exprime comme vendeur d'eau à la recherche de clientèles dans les maillons, ce n'est pas une démarche garantissant l'équité et la sécurité des usagers des différents bassins.

>>> Quelles seront les règles de partage entre les départements, ou les cinq unités de co-gestion de l'eau (supports de SAGE - schémas de gestion des eaux -en cours de discussion) ?

4°) Défaut de bilan rétrospectif précis de la gestion de la portion Est du tuyau

Avant d'investir massivement dans la prolongation du tuyau, il faudrait montrer l'utilité des portions construites. Or 75% des superficies équipées de bornes d'irrigation par BRL entre le Rhône et Montpellier n'ont pas de contrat d'utilisation de l'eau... L'eau du Rhône de la portion Est permet aujourd'hui l'alimentation de Port Camargue, de la Ville de Montpellier... à quoi serviront réellement les nouveaux maillons (si il y a déjà tant de problèmes dans les anciens) ?

>>> Comment expliquer la distorsion entre les usages actuels de l'eau du Rhône sur les maillons construits depuis longtemps (urbanisation) et les besoins agricoles mis en avant dans le projet ? Quelle garantie avons-nous sur la durabilité de l'usage agricole des parcelles qui seront équipées ?

5°) Persistance des doutes sur la qualité des eaux transférées

Tout au long du débat, les inquiétudes sur la qualité de l'eau du Rhône apparaissent et sont considérées comme non fondées par les tenants du projet Aqua Domitia.

Le principe de précaution devrait prévaloir au niveau de certains usages comme les cultures maraîchères ; la qualité de ces eaux étant au niveau A3 pour la potabilisation, on peut craindre une mauvaise gestion des risques associés à ce niveau de qualité en agriculture

Une grande transparence sur la qualité de l'eau brute distribuée est souhaitable, cette information devant être mise à disposition du public au niveau des communes concernées, et sur internet.

>>> Quels sont les dispositifs d'alerte en temps réel de la présence inopinée de polluants présents en concentration anormalement élevée ? N'y-t-il pas un risque majeur à utiliser en agriculture et en viticulture des eaux dont la qualité pourrait se dégrader au point de provoquer une détérioration complète de l'image de qualité des produits de terroirs (à l'image de ce qui s'est passé autour des fuites radioactives de Tricastin qui ont poussé les viticulteurs à changer le nom de leur produit) ?

6°) Absence d'examen sérieux des propositions alternatives

Le projet Aqua Domitia fait l'économie d'une étude détaillée de l'ensemble des solutions alternatives tout en étant présenté comme un plan d'action global. Il se réfère à la démarche AQUA 2020 qui remonte à 2004-2005 avec des données plus anciennes et finalement guère actualisées. Or, il est difficile d'être juge et partie. Il serait judicieux de faire intervenir d'autres acteurs, bureaux d'études, sociétés et équipes de recherche, associations, usagers, pour évaluer l'ensemble des solutions :

- analyser les niveaux extrêmement élevés de consommation d'eau potable dans la région et évaluer les marges de réduction selon différents scénarios
- analyser les fuites dans les réseaux urbains... mais aussi dans les réseaux d'eau brute de BRL et les autres réseaux et chercher à comprendre la place de ces pertes dans les bilans locaux de l'eau (les pertes entretiennent toujours des nappes ou des flux à l'aval).
- réduire les pollutions des ressources de proximité et restaurer le bon état de nappes locales polluées durant les dernières décennies.

- examiner les modalités innovantes de la récupération des eaux de pluies dans des quartiers urbains anciens et en cours de réalisations en privilégiant des dispositifs collectifs.
- examiner les contributions possibles des agriculteurs et des viticulteurs à la rétention des eaux de pluie en période de forte précipitation pour diminuer l'impact des inondations et recharger la nappe. En quelque sorte, produire plus d'eau que le besoin d'arrosage en été.
- examiner l'ensemble des possibilités de retenues de substitution pour conserver une partie de l'eau de l'hiver et du printemps pour la période estivale
- examiner toutes les situations favorables à la recharge des eaux souterraines par des méthodes passives (bassins écréteurs) ou actives (faire entrer des flux d'eau importants dans des sites en connexion avec les nappes, notamment dans des zones karstiques).

7°) Manquements démocratiques

Le projet Aquadomia porte un coup très négatif à la démocratie de l'eau. Il contrevient au principe de la gestion par bassins versants et court-circuite les instances locales qui rapprochent les différents acteurs de l'eau. Ce faisant, il disqualifie d'en haut les dialogues de proximité favorisant l'adéquation entre la ressource et les besoins en eau et permettant une plus grande efficacité de la lutte contre les pollutions. Nos institutions de l'eau ne sont pas parfaites : ce sont des instances où siègent des représentants de second degré, et leur découpage territorial n'est pas toujours aussi fidèle à celui des bassins versants qu'on pourrait le souhaiter. Ainsi du SAGE Lez-Mosson, dont les limites Est s'arrêtent à la lisière du département de l'Hérault, alors que les kartz aquifères remontent bien au-delà des limites Nord Est de ce département. Mais, au lieu de travailler à améliorer les institutions existantes en initiant des consultations locales de premier degré, au moins de type participatif, au lieu de respecter davantage les limites des bassins versants, le projet Aquadomia déconstruit l'édifice déjà existant patiemment élaboré depuis plus de vingt ans. Il surimpose des instances administratives liées aux structures du pouvoir régional aux assemblées locales de l'eau. La mise en œuvre du projet par maillons successifs donnant lieu à des enquêtes spécifiques est un trompe-l'œil stratégique qui ne fait pas illusion. La démocratie exigerait que toutes des populations concernées, c'est-à-dire aussi celles de la vallée du Rhône, soient consultées sur l'ensemble du projet puisque c'est de fait l'ensemble des bassins versants qui s'en trouvent bousculés. Mais il apparaîtrait alors évidemment que ce projet méprise le maillage démocratique et écologique des institutions de l'eau. Une cohérence invisible apparaît alors dans ce projet entre la faiblesse de l'évaluation de la ressource, l'imprécision de l'estimation des besoins, et un mode de gouvernance pyramidal.

>>>> Comment prétendre répondre aux exigences de justice, de démocratie et de gestion durable de la ressource en court-circuitant toutes les institutions actuelles de la démocratie de l'eau ?

Coûts disproportionnés et budget de fonctionnement opaque : une fuite dans l'endettement ?

- Quel investissement pour chaque litre par seconde transféré ?

280 millions pour 15 millions à 20 millions de mètres cube mobilisés 4 mois dans l'année, cela fait un débit technique moyen dans le tuyau de 1,5 à 2 m³/s (BRL affiche 2,5 m/s en pointe mais ce n'est pas possible d'être tout le temps en pointe, sinon ce n'est plus une pointe). Aqua domitia, cela représente donc un investissement de 140 000 à 185 000 euros par litre et par seconde... C'est considérable.

- Et par hectare irrigué ?

Si on tient compte des derniers chiffres avancés par BRL, on devrait retenir l'hypothèse basse de 7000 hectares desservis par des réseaux secondaires, qu'il faudra financer à hauteur de 140 millions

d'Euros. Globalement la moitié de l'eau irait aux stations de potabilisation dans des sites où il y a déficience, et l'autre moitié à l'agriculture. Cela signifie que la partie consacrée au développement des arrosages sur 7000 hectares coûte en investissement direct la moitié de l'investissement total : soit un montant de 20000 euros par hectare, cadeau de la politique publique à un groupe limité de viticulteurs de la région qui s'engagerait à n'utiliser que 1000 m³ par hectare, dans une logique exposée de la recherche de qualité et non pas d'accroissement de rendement. Mais si d'aventure, l'équipement d'irrigation permettait plutôt une reconversion en maraîchage et autres cultures irriguées, il faudrait deux à quatre fois plus d'eau à l'hectare. On aurait alors non pas 7000 hectares irrigués mais entre 2000 et 3000, ce qui revient à dire que le cadeau d'équipement public serait deux ou trois fois 20000 euros à l'hectare.

Agir en Languedoc / Penser l'Europe

En 2000 a été voté au niveau européen une législation importante visant à harmoniser les politiques européennes sur l'eau : la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Elle poursuit plusieurs objectifs tels que la prévention et la réduction de la pollution, la promotion d'une utilisation durable de l'eau, la protection de l'environnement, l'amélioration de l'état des écosystèmes aquatiques et l'atténuation des effets des inondations et des sécheresses. Son objectif ultime – ambitieux mais nécessaire !- est de parvenir à un bon état écologique et chimique des eaux à l'horizon 2015.

Il y a lieu de s'interroger sur le fait que le projet *Aqua Domitia* s'inscrive réellement dans ce cadre européen. Dans la présentation du projet, on insiste sur le fait que, grâce à celui-ci, la pression sur la ressource locale et ses milieux aquatiques sera moins importante. C'est un fait, mais l'esprit du texte européen n'est pas d'améliorer l'état des eaux à un endroit pour le dégrader à un autre : le problème ne ferait alors qu'être déplacé. Dans son état actuel, *Aqua Domitia* semble surtout répondre à une politique de l'offre, visant à satisfaire des besoins en eau grandissants. Pourtant, les objectifs fixés au niveau européen ne pourront être atteints sans véritable politique de réduction des consommations en eau.

Cette réflexion sur les besoins doit être initiée sur tous les postes de dépense, notamment l'agriculture qui ne représente pas moins de 24% des prélèvements d'eau à l'échelle européenne. Les territoires doivent anticiper les conséquences des réformes importantes actuellement en cours au niveau européen, afin de ne pas prendre des décisions qui y seraient contraires. Ainsi, l'irrigation de la vigne semble peu compatible avec la refonte de la Politique Agricole Commune (PAC), visant à la rendre « plus durable ».

Catherine Grèze
Députée Européenne EE-LV

Conclusion

Parce que les enjeux sont très importants et que le débat actuel d'Aqua Domitia révèle des insuffisances et des contradictions, parce qu'il est fondamental de choisir entre différentes solutions dont les études sont réalisées à moyens équivalents, EELV Languedoc-Roussillon souhaite l'abandon du projet actuel et une remise à plats de toute la problématique prospective de l'eau pour 2030-2050.